

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN526

AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard, rapporteur et M. Thiériot, rapporteur

ARTICLE 24

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Au 2° de l'article L. 4231-1, les mots : « dans les armées » sont remplacés par le mot :
« « militaire » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel